

## Tarifs TTC Location de salle

Habitants de la CAC (Creil/Montataire/Villers Saint Paul) et Associations extérieures

Château des Rochers  
Salle Principale  
Repas : 400 à 500 pers. maxi.  
Spectacle : 670 pers. maxi.

Habitants de la CAC (Creil/Montataire/Villers Saint Paul)  
et Associations extérieures

Entrées gratuites

Entrées payantes

Semaine	Week-end/Jour férié
1 jour dans la semaine <b>920€</b>	1 jour week-end/jour férié <b>1 852€</b>

1 jour supplémentaire <b>674€</b>	1 jour supplémentaire <b>786€</b>
--------------------------------------	--------------------------------------

Accès à la salle la veille pendant 2h / <b>61€</b>	Accès à la salle la veille pendant 2h / <b>99€</b>
--	--

Semaine	Week-end/Jour férié
1 jour dans la semaine <b>1 280€</b>	1 jour week-end/jour férié <b>2 525€</b>

1 jour supplémentaire <b>1 055€</b>	1 jour supplémentaire <b>1 122€</b>
--	--

Accès à la salle la veille pendant 2h / <b>61€</b>	Accès à la salle la veille pendant 2h / <b>99€</b>
--	--

Cuisine pour 1 jour (obligatoire pour les repas) <b>116€</b>
---

1 jour supplémentaire Cuisine <b>53€</b>
---

Dépôt de garantie dommage divers : **600€** / Dépôt de garantie entretien non effectué : **120€**

### Les tarifs des techniciens «SON ET ÉCLAIRAGE» (non applicable aux particuliers):

Pour les Nogentais 35 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

### Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) :

Pour les Nogentais 20 €/heure/agent technique présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heures (après 22h, week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 3 semaines avant l'occupation de la salle

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.